



MARDI du RNMH 21 septembre 2021

11h-12h30



Une fois de plus le rendez-vous du mardi a été riche d'échanges entre Marie-Claude, Joseph, Stéphane, Marion, Claire, Gilles, Delphine, Cyrille, Hélène qui ont accueilli Thierry, professeur de trompette, venu exposer le cas d'un jeune élève de 6 ans en fauteuil.

Pour Joseph il est important de connaître la cause du handicap. L'apprentissage de l'enfant sera différent si le handicap est congénital, si c'est une maladie ou provoqué par un accident car le développement de l'enfant et ses progrès varieront en fonction de ses capacités respiratoires, de sa possibilité à tenir longtemps la trompette.

Mais il faut compter avec la détermination d'un enfant à dépasser ses limites car un choix personnel est souvent plus durable qu'un choix imposé. On connaît de nombreux exemples prouvant la force de la volonté pour dépasser le handicap. L'important est d'avoir accès aux activités diverses, sources d'épanouissement et Marion fait remarquer qu'il est important d'être entouré de personnes positives qui comprennent les éventuelles peurs que le handicap peut provoquer et éviter le découragement et l'abandon.

Il y a aussi l'adaptation technique de l'instrument qui est souvent un « bricolage » de professeurs ou de facteurs d'instruments. Marie-Claude mentionne [l'association Ae2M](https://sites.google.com/site/associationae2m/) qui, en partenariat avec le conservatoire de Grenoble, crée des adaptations sur mesure en imprimante 3D pour pratiquer sur des instruments conventionnels.



On peut aussi se tourner vers les "Géotrouvetous" des **Fablabs** toujours friands de défis à relever, sans oublier les compétences des ergothérapeutes.

Un point important est de bien mentionner dans le dossier [MDPH](#) la pratique musicale comme « projet de vie » pour obtenir éventuellement des heures d'accompagnements supplémentaires. Par contre le matériel spécifique musique n'est pas reconnu par la MDPH.

Hélène, nouvellement nommée référente handicap dans son conservatoire se demande comment organiser les priorités. Stéphane et Delphine lui ont conseillé de fonctionner par étapes pour ne pas être débordée. D'abord faire un état des lieux au sein du conservatoire pour repérer les élèves handicapés qui demandent un accompagnement particulier, échanger avec les familles, l'équipe enseignante, l'administration. Ensuite se tourner vers l'extérieur en nouant progressivement les relations avec les scolaires, les institutions spécialisés pour des partenariats autour de projets pédagogiques.

Bien d'autres sujets ont été abordés.

Il est impossible de tout évoquer dans un billet d'humeur.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à participer.

Pour vous inscrire et recevoir les codes de la visio #Zoom correspondante [cliquer ici](#)

Rendez-vous le 5 octobre 2021 pour la suite des aventures des Mardis du

